

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC MITRY MORY 39 AVENUE JEAN BAPTISTE CLEMENT 77290 MITRY MORY
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mr Lallement Johan, gérant de la société JOHAN LALLEMENT PRINT SOLUTION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 50 RUE HOUDART 95700 ROISSY EN FRANCE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mr Johan Lallement, 50 Rue Houdart 95700 Roissy en France
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 juin 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

B et approuvé

La banque
(Cachet et signature)

CIC Est
MITRY MORY
39 avenue J.B. Clément
77290 MITRY MORY

